

# Le point sur...

## L'action de l'État et des collectivités territoriales pour l'appui des entreprises innovantes dans leurs démarches vers les pays émergents (Reims, 10 septembre 2009)

<http://www.diplomatie.gouv.fr>



### DES INTERVENANTS DE HAUT NIVEAU :

Oséo, CDC entreprises, l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), le Comité Richelieu, la Fondation Sophia-Antipolis, l'INSERM, Genopole, RETIS, la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Ubifrance, CapInTech, France Angels, les régions Rhône-Alpes et Ile-de-France, Montpellier Agglomération, Midi-Pyrénées Innovation

Des entreprises innovantes et des pôles de compétitivité sont venus témoigner de leur expérience.



■ La Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats et l'Association des Régions de France ont organisé conjointement une journée d'échanges sur le thème « État et collectivités territoriales : quelles actions en faveur des entreprises innovantes vers les pays émergents ? » au Centre des congrès de Reims le 10 septembre 2009.

■ Inscrite dans le cadre des travaux du chantier « Pays émergents » de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), cette journée d'échanges a permis d'examiner l'efficacité et la complémentarité des dispositifs d'accompagnement et de financement mis en place par l'État et les collectivités territoriales pour soutenir l'activité des entreprises innovantes françaises vers ces pays.

■ La journée d'échanges a été ouverte par **Anne-Marie Idrac**, Secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, **Jean-Paul Bachy**, Président de la Région Champagne Ardenne et Président de la commission internationale de l'Association des Régions de France et **Georges Serre**, Directeur général adjoint de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes.

### Ce qu'il faut savoir

#### ■ Le chantier pays émergents de la CNCD.

*Le chantier « Pays émergents » est un groupe de réflexion initié par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, pour créer et mettre en œuvre une stratégie conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales à l'encontre des pays émergents. Il comporte quatre groupes thématiques :*

- Innovation, export, mobilité
- Développement durable
- Innovation/développement social
- Formation des cadres, gouvernance, politiques publiques

*Y participent le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable.... (mettre le titre exact), le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, l'Association des régions de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de France, l'Association des maires des grandes villes de France, Cités Unies France, mais aussi certaines collectivités territoriales.*

■ Les débats ont montré que le **foisonnement de dispositifs, au niveau tant local que national, est à la fois une source de complexité et un moyen de mieux répondre aux besoins spécifiques des entreprises innovantes**, voire d'en identifier de nouveaux. Une **mise en réseau de tous les acteurs** locaux et nationaux concernés est indispensable, en lien avec l'« **Equipe de France de l'export** » fédérant les intervenants tels qu'Ubifrance, Oséo, les chambres de commerce. A ce titre, **nos ambassades (missions économiques et services scientifiques) jouent un rôle déterminant**. Les acteurs français doivent se mobiliser et coopérer davantage pour promouvoir nos entreprises innovantes, dont certaines sont des leaders mondiaux dans leur secteur.

La concurrence inévitable entre ces acteurs ne doit pas se traduire par une visibilité globale insuffisante auprès des grands décideurs de ces pays.

■ **Il existe de nombreux dispositifs de détection des meilleurs partenaires technologiques et commerciaux dans les pays émergents. L'importance des liens de proximité** avec les PME innovantes et avec les relais étrangers, ainsi que le travail en réseau conditionnent l'efficacité des dispositifs et leur adéquation avec les besoins des entreprises. **Une approche sectorielle**

**de ces dispositifs est souvent appropriée**, tant au niveau national - par exemple en favorisant le regroupement de pôles de compétitivité par thématique - qu'au niveau régional.

■ **Le problème principal rencontré par les entreprises lors de leurs démarches est le non-respect des règles en matière de propriété industrielle (PI)**, de marques, et la contrefaçon. Les démarches liées à la PI, la réglementation et la normalisation mobilisent des ressources lourdes pour des entreprises qui doivent rapidement se développer à l'international malgré leur taille modeste.

**La compréhension de l'environnement local de l'innovation est aussi une difficulté majeure** : politiques d'incitation, normes, décentralisation, identification des contacts et des secteurs technologiques clefs.

En réponse à ces problèmes, on citera l'initiative de l'INPI qui appuie la structuration de la réglementation de PI dans ces pays et réalise des pré-diagnostic pour les entreprises, et de Montpellier Agglomération : grâce aux accords entre les incubateurs de Shanghai et Montpellier, leurs entreprises bénéficient de conditions d'accompagnement préférentielles. **Le portage par les grands groupes**, à l'image du « Pacte PME international », initiative pilotée par le Comité Richelieu, est à accentuer.

■ **Des solutions de financement adaptées aux partenariats technologiques avec les pays émergents** ont été mises en place :

- intervention sur les **fonds d'investissement**, avec l'action de France Angels, qui appuie la création de réseaux de *business angels* au Brésil, au Maroc, qui seront des co-investisseurs potentiels, ou de CDC entreprises (participation à des fonds de capital investissement présents en Chine, et à des fonds d'amorçage au Maroc, en Tunisie et au Liban) ;
- intervention sur les **fonds propres des entreprises** : les régions peuvent attribuer des subventions comprenant un volet stratégie internationale, à l'exemple de la région Ile-de-France. Oséo offre une gamme diversifiée d'outils pour que les entreprises innovantes puissent choisir les modalités de leur développement international, via un partenariat technologique (par exemple des projets cofinancés avec ses homologues au Mexique, au Brésil et en Russie) ou un partenariat commercial. Des initiatives ont été lancées **pour orienter les entreprises** vers la solution de financement correspondant le mieux à leur projet, notamment grâce aux agences régionales d'innovation.